

Communiqué de presse Mercredi 10 décembre 2014

Pacte d'Avenir pour la Bretagne / 2^e réunion de la Conférence sociale Une démarche novatrice et pragmatique aux côtés des partenaires sociaux

Patrick Strzoda, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Pierrick Massiot, Président du Conseil régional de Bretagne
Georgette Bréard, Vice-présidente du Conseil régional à la formation,
ont présidé, ce jour à Rennes, la 2^e Conférence sociale
en présence de

Joël Chéritel, Président du Medef Bretagne, **Thierry Coué**, Président de FRSEA Bretagne,
Louis Baron, Secrétaire UR CFTD, et **Thierry Gourlay**, Secrétaire UR CGT.

La Conférence sociale, prévue dans le *Pacte d'Avenir*, s'est réunie une première fois le **18 février 2014**. Instance de concertation quadripartite, elle a pour fil conducteur le **renforcement du dialogue social** à placer au cœur du développement économique de la Bretagne.

A l'ordre du jour de cette 2^{ème} réunion qui a rassemblé l'ensemble des partenaires sociaux, un an après la signature du *Pacte d'Avenir* :

➤ un **point d'étape** sur les travaux réalisés au cours de l'année par les **7 groupes de travail** mis en place au lendemain de la signature du *Pacte d'avenir* :

- **sécurisation des parcours professionnels** avec la mise en place de 4 territoires expérimentaux¹,
- **charte qualité de l'emploi**,
- **extensions des mesures d'urgence** (plate-formes d'appui aux mutations économiques),
- **participation des syndicats aux stratégies de filières**, en lien avec l'agence BDI,
- **charte « label social » transport**,
- **simplifications administratives dans le social** (santé-sécurité, seniors, égalités...)
- **dialogue social dans les IAA**,

➤ un point sur l'installation de nouvelles instances de concertation,

➤ les **perspectives 2015** qui prennent en compte les préconisations des 7 groupes de travail.

La Conférence sociale a pour objet de coordonner et d'impulser les actions inscrites au *Pacte d'Avenir* dans son premier volet : « accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public », en intégrant le dialogue social comme élément indispensable à toute mutation économique. Elle suit par ailleurs **l'agenda social**, en fonction des thèmes choisis et des groupes de travail constitués, en lien avec les partenaires sociaux.